

<b>mes données</b> (complétez manuellement en majuscules ou collez une vignette)	
nom et prénom du bénéficiaire	<input type="text"/>
n° de registre national	<input type="text"/>
<b>à remplir par le responsable du club sportif</b>	
nom et prénom de l'affilié	<input type="text"/>
nom du club	<input type="text"/>
adresse	<input type="text"/> <input type="text"/>
activité sportive	<input type="text"/>
période de l'inscription	du <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> au <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
montant payé	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> euros

date

signature du responsable du club

cachet du club sportif

L'intervention d'Euromut dans les frais d'affiliation à un club sportif est plafonnée à € 15 et est limitée à une inscription par année civile.

Pour y avoir droit, il faut :

- être inscrit et en règle de cotisation à l'Assurance Complémentaire
- que la période d'inscription couvre au minimum 1 mois
- qu'un encadrement soit prévu durant l'activité sportive
- que l'activité sportive soit reprise sur la liste des sports agréés par la mutualité

Il n'y a pas d'intervention si le sport est pratiqué durant un séjour de vacances.

Pour connaître la liste des sports admis : [www.euromut.be](http://www.euromut.be).